

Image not found or type unknown



Cessation d'activité peut-on récupérer notre argent?

Par **matnel**, le **28/11/2008** à **16:31**

Nous sommes en pleine construction et devons emménager dans un mois.
Notre électricien est en cessation d'activité, nous lui avons réglé 30 % de sa facture.
Pour terminer son travail, un autre électricien va prendre le relais (pas au même prix bien sûr).
Avons-nous un recours pour récupérer l'argent versé?
Merci de vos réponses.